



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 7 pouvoirs

Date de convocation : 22 mars 2021

Date d'affichage : 22 mars 2021

SEANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Stéphane BARDIN a donné pouvoir à Didier CHASSAIN
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Michel GAUME
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL
Françoise MECHIN-VERDIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-63 : PROJET ENFANCE-JEUNESSE : DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Lors de la réunion du conseil communautaire du 21 décembre 2020, l'APD a été validé en vue de l'instruction du dossier Espace Enfance Jeunesse par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les plans détaillés ont été présentés lors de la réunion de la Commission Espace Enfance le 18 février 2021, ainsi que lors du Conseil communautaire du 25 février 2021. Ils sont disponibles à l'attention des élus communautaires sur la plateforme Moodle.

Il est proposé aux élus du Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer et déposer le Permis de construire de l'opération, présenté par le Maître d'œuvre et architecte, Christophe PERICHON.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser le Président à signer et déposer le Permis de construire de l'opération Espace Enfance Jeunesse à Aigueperse,
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 02/04/2021

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

